

REFERENTIEL HANDICAP FONDATION INFA

Ce référentiel a pour objectifs de définir le périmètre des missions du référent handicap ainsi que les priorités de la Fondation INFA sur le thème du handicap.

Les référents handicap désignés sur chaque site de formation INFA, ont suivi une formation et maîtrisent le contenu de la mission et sont capables d'identifier les compétences et les partenaires mobilisables pour accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours au sein de la Fondation.

La Fondation rend visible dans sa communication externe, les activités de ses référents handicap et formalise ces activités en interne par une procédure applicable au sein des sites de formation. Cette démarche permet ainsi aux acteurs internes (fonctions support, administratifs, formateurs, responsables formation et DRH), comme externes (candidats individuels, prescripteurs, entreprises, financeurs, ...) d'identifier les interlocuteurs capables de répondre aux modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap désirant suivre une formation.

La Fondation INFA est labellisée « H+ Formation » sur les sites du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Allier, du Puy de Dôme et en Rhône-Alpes. « H+ Formation » est une démarche qualitative d'accueil en formation des personnes en situation de handicap initiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agefiph La fondation INFA est aussi référencée par le CRFH Aquitaine et Ile de France.

Sommaire

- I. Une personne ressource sur le champ du handicap sur chaque site*
- II. Les missions et activités du référent handicap*
- III. Sensibiliser, informer et former les collaborateurs sur le thème du handicap*
- IV. Informer et communiquer à l'externe, sur les missions des référents handicap*
- V. Activer le partenariat avec les opérateurs du champ handicap*

I. Une personne ressource sur le champ du handicap sur chaque site

La personne ressource est une référente handicap, collaboratrice de l'INFA : un formateur, un responsable de site...

Elle apporte un appui privilégié à l'ensemble des équipes qui ont la responsabilité d'accueillir un stagiaire handicapé dans leurs actions de formation, sur leur site.

II. Les missions et activités du référent handicap

Une fiche mission est rédigée et détaille les missions du référent handicap.

- ✦ Assurer l'accueil de la personne en situation de handicap, permettant au cours d'un entretien, d'analyser la situation de handicap, de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation en centre et en entreprise ;
- ✦ Assurer un rôle de facilitateur pour mobiliser les ressources appropriées, en fédérant en interne : la direction, l'administration, les équipes pédagogiques, les autres apprenants..., en s'appuyant en externe sur : les prescripteurs, les spécialistes du handicap, les parents et en utilisant les aides techniques et / ou financières... ;
- ✦ Assurer l'accueil de la personne en situation de handicap, permettant au cours d'un entretien, d'analyser la situation de handicap, de définir avec la personne ses besoins dans le cadre de son parcours de formation en centre , en entreprise et lors du passage du diplôme si besoin.
- ✦ Assurer une veille sur les méthodes pédagogiques afin d'offrir à la personne handicapée les meilleures conditions d'intégration et de personnalisation de son parcours de formation ;
- ✦ Coordonner si nécessaire les mesures de compensation du handicap par un rôle d'interface ; entre les différents acteurs, y compris jusqu'au montage de dossiers de demande de subventions (adaptations pédagogiques...) ;
- ✦ Tracer le parcours de la personne handicapée, par des points d'étape, de bilan ;
- ✦ Anticiper la fin de formation en informant la personne handicapée sur les acteurs relais, les dispositifs d'insertion professionnelle existants et transmettre aux partenaires les données favorisant l'intégration en emploi ;
- ✦ Capitaliser les expériences d'accueil des personnes en situation de handicap et poursuivre le développement de ses compétences en matière de connaissances sur le handicap ;
- ✦ Être appui ressource auprès de la direction, de l'équipe pédagogique dans la mise en oeuvre d'une démarche d'amélioration continue ;
- ✦ Transférer le plus largement possible ses compétences handicap à l'équipe du site de formation ;

III. Sensibiliser, informer et former les collaborateurs sur le thème du handicap

Afin d'être en mesure d'accueillir des stagiaires en situation de handicap au sein des locaux de l'INFA, les personnels d'accueil, administratifs, du développement, de la pédagogie (salariés permanent, contrats courts et sous-traitants) sont sensibilisés aux différentes formes de handicap et formés aux attitudes à adopter face aux différentes situations qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Des ressources documentaires sur le Drive sont mises à disposition des collaborateurs pour actualiser leurs connaissances. Des formations et tutoriels leur sont proposés régulièrement. Une communauté des référents handicap est animée en interne.

IV. Informer et communiquer à l'externe, sur les missions des référents handicap

Il est préconisé d'intégrer systématiquement un paragraphe informant de la démarche mise en place par la fondation INFA envers les personnes en situation de handicap et notamment sur les mesures de compensation des handicaps à travers des aides techniques, des aides humaines, des aménagements organisationnels et pédagogiques de la formation.

Cette information est à intégrer dans :

- ✦ L'envoi du dossier de candidature ou parfois au moment de l'instruction du dossier afin d'envisager les aménagements nécessaires pour le passage des épreuves de sélection.
- ✦ L'ensemble des supports de communication externe (catalogue des formations, plaquettes, fiches produits, livret d'accueil, livret de l'alternant, dossier de candidature ...)
- ✦ Le site internet dont une rubrique « handicap » met à disposition notamment une fiche de liaison à retourner en même temps que le dossier de candidature.

V. Activer le partenariat avec les opérateurs du handicap

Les référents handicaps doivent prendre contact et entretenir des relations régulières avec les opérateurs du handicap au niveau régional avec leurs correspondants du FIPHFP et ceux de l'AGEFIPH pour la connaissance des structures spécialisées des départements et des prestataires spécialistes référencés par l'AGEFIPH et pour connaître les aides mobilisables.

✦ **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

+ Autres acteurs institutionnels du handicap (MDPH, PDITH...)

MDPH : Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes handicapées et leurs proches, leur attribuent des droits. Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

PDITH : La mission du Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés est de coordonner les initiatives locales pour l'emploi des travailleurs handicapés avec trois orientations :

- Élaborer un programme faisant intervenir de très nombreux partenaires (car les besoins des personnes handicapées à insérer sont divers) ;
- Favoriser le placement de travailleurs handicapés qui, jusque-là, ne pouvaient pas être pris en charge dans la gestion quotidienne des différents dispositifs ;
- Impliquer de façon étroite dans les programmes le monde du handicap et de l'entreprise.

+ Médecins de prévention ou médecin du travail

Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un suivi médical particulier du médecin de prévention, avec au moins une visite médicale par an.

+ Opérateurs généralistes et dédiés du handicap (Cap emploi, Sameth...)

+ Structures spécialistes d'un ou de plusieurs handicaps au niveau territorial (associations représentatives, prestataires...). Ils interviennent à différents niveaux, de manière ponctuelle ou durable.

+ Partenariats avec les principaux prescripteurs : Pôle emploi, Cap emploi, Agefiph, Conseils régionaux, ...